

## PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Bourg en Bresse, le 29 septembre 2017

Service Urbanisme Risques

Unité Prévention des Risques

# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES "INONDATION DE LA SAONE ET DE SES AFFLUENTS, RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES" COMMUNES DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE ET THOISSEY

## BILAN DE LA CONCERTATION

---

L'élaboration du PPR par les services de la direction départementale des territoires (DDT) a été décidée par le préfet suite au nouvel aléa inondation de la Saône porté à la connaissance des maires en 2009.

La concertation sur l'élaboration du PPR, a été conduite selon les modalités suivantes :

- information des maires, des conseils municipaux et des représentants des EPCI compétents, sur la procédure et le montage du dossier, et sur les aléas de référence ;
- définition des enjeux, du zonage et du règlement en association avec les élus communaux et/ou supra-communaux compétents, sous la forme de réunions de travail et de visites de terrain réunissant la DDT, service instructeur, et des représentants des communes ;
- avant le lancement de l'enquête publique, envoi du projet de dossier pour avis :
  - aux communes et EPCI compétents ;
  - aux établissements de bassin et syndicats de rivière, à la chambre d'agriculture, au centre national de la propriété forestière et à VNF ;
- information du public sur le projet de dossier, sous la forme d'une réunion publique, ou d'autres formes de communication avant l'enquête publique ;
- mise en ligne, sur le site internet des services de l'État dans l'Ain ([www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)), du projet de dossier soumis à l'enquête publique ;
- après la phase de consultations et avant approbation, mise au point du dossier avec les communes et EPCI concernés.

Une réunion en commun lors du lancement de la révision, et respectivement quatre réunions sur Thoissey et six réunions sur Saint-Didier-sur-Chalaronne ont été organisées.

Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Réalités Environnement 2014), l'étude des zones inondables du Poncharat (Réalités Environnement 2015) et la révision du PLU sur Saint-Didier-sur-Chalaronne ont doublé le nombre de réunions et visites de terrain, afin de prendre en compte l'ensemble de la problématique inondation sur cette commune.

### **Première réunion, en présence des élus des deux communes, du syndicat de rivière des territoires de la Chalaronne et de l'EPTB Saône&Doubs : lundi 13 janvier 2014 à Saint-Didier-sur-Chalaronne**

#### Ordre du jour :

- Rappels sur l'historique de l'étude d'aléa et sur le porter-à-connaissance
- Rappels sur la doctrine de 2006 pour le Rhône et ses affluents à crue lente
- Présentation de la procédure d'élaboration du PPR inondation
- Présentation et remise de la carte d'aléa et de la carte des enjeux

Point important, lors de cette réunion, la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne demande d'attendre avant d'aller plus loin dans le travail sur le PPR afin :

- de prendre en compte la révision du PLU en cours,
- de finaliser l'étude du schéma directeur de gestion des eaux pluviales en cours sur cette commune et d'intégrer l'aléa ruissellement pluviale au PPR inondation.

La procédure PPR est mise en attente afin de permettre de finaliser l'étude du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, puis d'intégrer ces données dans la carte des aléas. En effet, le centre bourg est régulièrement inondé par les ruissellements de versants et les débordements du Poncharat. Ces phénomènes sont à l'origine d'au moins quatre des sept arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne depuis 1983 (voir le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)).

L'objectif est donc de traiter l'ensemble de la problématique inondation sur Saint-Didier-sur-Chalaronne dans le cadre réglementaire du PPR.

Au cours de l'année 2014, la DDT de l'Ain assiste à plusieurs réunions sur la révision du PLU et l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

### **Deuxièmes réunions**

#### **→ à Thoissey : le 23 septembre 2014**

#### Ordre du jour et décisions :

- retour sur la procédure de révision du PPR inondation ;
- examen de la carte des aléas et retour sur l'étude Hydratec de la crue de 1840 modélisée aux conditions actuelles d'écoulement dans le val de Saône ;
- présentation du projet de carte des enjeux, examen de la fiche communale d'enjeux de Thoissey (voir paragraphe 8.3.2 du rapport de présentation) et revue des projets communaux.

## → à Saint-Didier-sur-Chalaronne : le 5 décembre 2014

### Ordre du jour et décisions :

- retour de la procédure de révision du PPR inondation ;
- examen de la carte des aléas de la Saône et de la Chalaronne ;
- point sur le schéma directeur de gestion des eaux pluviales et échanges sur le format de la prise en compte de cette étude dans la carte des aléas ;
- présentation du projet de carte des enjeux, examen de la fiche communale d'enjeux de Saint-Didier-sur-Chalaronne (voir paragraphe 8.3.2 du rapport de présentation) et revue des projets communaux.

### Troisièmes réunions

## → à Thoissey : le 18 novembre 2014

### Ordre du jour et décisions :

- modification de la carte des enjeux : la commune de Thoissey est fortement contrainte par la zone inondable de la crue de 1840 de la Saône. Au regard des enjeux et afin de faciliter un renouvellement du bâti dans le bourg, le secteur défini en centre bourg est étendu au sud à l'ensemble des zones UA et UB du PLU. Cela reste cohérent avec la définition du centre urbain dans les PPRi ;
- revue des projets communaux : maison médicale et logements collectifs (SEMCODA) ; maison de retraite ; unité Alzheimer en extension de l'hôpital.

## → à Saint-Didier-sur-Chalaronne : le 14 janvier 2015

### Ordre du jour et décisions :

- revue et correction de la fiche communale d'enjeux ;
- examen et complément de la carte des enjeux en rapport avec la révision du PLU dont l'enquête publique est en cours ;
- examen de la carte des aléas Saône, Chalaronne modélisée et crue historique de février 2009 ;
- le schéma directeur de gestion des eaux pluviales est terminé et fait l'objet d'une enquête publique afin d'être intégré au PLU ;
- la commune informe la DDT qu'une étude de modélisation de la crue centennale du Pontcharat est lancée par le syndicat de rivière des territoires de la Chalaronne (STRC), avec le bureau d'études Réalités Environnement, en complément du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Les données informatiques sont récupérées en mars et juillet 2015 afin d'être intégré dans les documents du PPR inondation.

Suite à plusieurs visites de terrains et des échanges avec les élus, la carte des aléas est amendée sur le centre bourg et des hameaux afin de prendre en compte des événements récents et de visualiser l'ensemble des biens et des secteurs sinistrés.

La carte des aléas est présentée au SRTC pour examen, complétude et validation des différentes zones d'aléas.

## Quatrièmes réunion

### → à Thoissey : le 5 juin 2015

#### Ordre du jour et décisions :

- présentation de la carte des aléas et de la carte des enjeux au conseil municipal,
- présentation du projet de plan de zonage et du règlement.

Les élus n'ont pas fait de remarques particulières sur ces documents. L'extension au sud du secteur défini en centre bourg dans la carte des enjeux répond à la problématique de renouvellement du bâti pour cette commune fortement contrainte par la zone inondable de la Saône. Terrains et bâtiments sont en zones bleue et violette du plan de zonage, zones de prescriptions.

### → à Saint-Didier-sur-Chalaronne : le 28 juin 2016

#### Ordre du jour et décisions :

- présentation de la carte des aléas pour examen, complétude et validation des différentes zones d'aléas. Une nouvelle visite de terrain est programmée pour le 4 juillet 2016 ;
- examen des critères du zonage et son application sur les secteurs à enjeux de la commune ;
- présentation du règlement type sur le val de Saône.

La connaissance des élus et leurs expériences des événements de ces dernières années a permis une complétude de l'aléa ruissellement sur :

- les parcelles en amont de la rue de la Libération, lieu-dit « en Champs Morel » ;
- l'amont du carrefour de la rue du Carrillon avec la RD933 jusqu'au giratoire du supermarché, ainsi que quelques parcelles en contrebas ;
- un ensemble de bâtiments en contrebas de la RD933 au lieu-dit « Trève-Giroud » ou « le Chêne ».

La visite de terrain du 4 juillet 2016 a permis de zoner plus précisément ces secteurs.

## Cinquième réunion

### → à Saint-Didier-sur-Chalaronne : le 9 novembre 2016

#### Ordre du jour :

- présentation de la carte des aléas modifiée et complétée ;
- revue des dernières modifications sur le plan de zonage ;
- examen du projet de règlement ;
- revue du calendrier des consultations et de la procédure d'enquête publique.

Lors de cette réunion, les élus émettent des doutes sur l'inondabilité de quelques bâtiments isolés situés en limite de la zone inondable par la crue de 1840 modélisée de la Saône.

Ce point peut être confirmé ou infirmé par la fourniture d'un levé de terrain réalisé in-situ par un géomètre expert lors de l'enquête publique.

**Le dossier de PPR inondation "PROJET" a été envoyé en mairies de Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey le 10 janvier 2017 pour examen en préalable à la consultation officielle.**

## **Consultation et information du public :**

Le projet de PPRi a été envoyé fin juin pour avis des conseils municipaux et organismes associés, comme le prévoit la procédure, avant le début de l'enquête publique. Les réponses à ces consultations sont jointes au dossier d'enquête publique.

Le conseil municipal de Thoissey a donné un avis favorable.

Le conseil municipal de Saint-Didier-sur-Chalaronne, le conseil communautaire de la CC Val de Saône Centre et chambre d'agriculture ont donné un avis favorable avec réserves.

le centre régional de la propriété forestière, Voies Navigables de France, l'EPTB Saône-Doubs et le SRT Chalaronne n'ont pas répondu dans le délai de deux mois : leur avis est donc réputé favorable.

Une réunion publique réunissant vingt cinq personnes a eu lieu à la salle de la Lyre à Saint-Didier-sur-Chalaronne le mercredi 27 septembre 2017 à 18h.

Les quelques questions posées lors de cette soirée ont portées principalement sur :

- l'influence des barrages sur l'écoulement des crues ;
- la protection de l'habitat par des aménagements (digues) ;
- les critères de zonage entre zone bleue et zone rouge pour les secteurs en aléa modéré ;
- les possibilités d'évolution des biens existants et habités en zone rouge du futur PPRi.

Concernant les barrages sur la Saône, leur rôle est de maintenir un niveau propice à la navigation. Dès que la rivière sort de son lit mineur, ces derniers sont abaissés.

Par ailleurs, les crues de la Saône débordent largement (plusieurs km par endroit) de part et d'autre de ces ouvrages. La photo du barrage de Dracé durant la crue de mars 2001, barrage situé 1 km à l'aval du pont de thoissey, illustre le fait que ce type d'ouvrage n'a pas vocation à retenir les crues de la Saône (plus d'1 milliard de m<sup>3</sup> à partir de la crue quinquennale).



**Thoissey - Saône crue de mars 2001**

La protection par des digues représente un coût considérable, et sa réalisation est difficile, voir impossible pour un niveau équivalent à la crue de référence.

De plus, les digues de la rive droite de la Saône dans le département de l'Ain ont une vocation agricole et sont dimensionnée pour des crues biennales à décennales. Pour la crue de référence des PPRi Saône (crue de 1840 modélisée aux conditions actuelles d'écoulement), ces digues sont submergées sous deux à quatre mètres de hauteur d'eau.

Enfin, le risque pour les biens et les personnes présentent derrière les digues est amplifié.

**Les présentations de la réunion publique sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Ain, rubrique risques majeurs : <http://www.ain.gouv.fr/enquetes-publiques-sur-les-projets-de-plan-de-r374.html>**

Le chef de service,

signé  
Jean-François LAVIT